

Les façades sont incluses dans l'ordonnement urbain des alignements des rues. Elles sont dessinées selon une composition qui reflète non seulement le découpage parcellaire parfois très ancien, mais aussi en mettant en avant une écriture architecturale, signature d'un architecte ou d'un entrepreneur qui s'inscrit dans le contexte historique et urbain.





FAÇADE COMPOSÉE D'UN IMMEUBLE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE À BONIFACIO

crédits photos © DRAC CORSE



FAÇADE COMPOSÉE D'UN BÂTIMENT À RENNO

crédits photos © DRAC CORSE

## la composition des façades

L'ensemble des façades d'une rue ou d'une place constitue l'architecture du domaine public et contribue à donner sa qualité et son caractère à l'ensemble dans lesquelles elles s'insèrent. La façade représente toute l'élévation d'un bâtiment et elle est souvent dessinée selon une composition qui contribue à lui donner son caractère et son identité.

Une façade est rythmée par les travées et les niveaux qui constituent le plus souvent une trame d'ordonnancement proportionné. De manière générale, les façades des immeubles des centres anciens de Corse du sud présentent des rythmes réguliers où les proportions entre les pleins (les murs) et les vides (les ouvertures) participent à la composition d'ensemble de la façade.

Les fenêtres sont généralement rectangulaires (sauf exceptions et notamment dans l'architecture industrielle), plus hautes que larges jusqu'en 1920. Après cette période, les façades évoluent au gré des recherches de forme, du développement des matériaux et des procédés constructifs.

### faire les bons choix

Avant tous travaux, il est important d'identifier la composition de la façade et celles des bâtiments voisins, d'en définir le style et l'époque en établissant un diagnostic.

Si cette composition est altérée, les projets de restauration sur les immeubles et maisons existants doivent permettre de retrouver leur trame d'origine en recréant notamment les ouvertures disparues ou en reconstituant les parties de façade percées par des portes cochères ou de garage, des baies élargies notamment par l'installation de vitrines commerciales.

La somme des percements doit laisser prédominer les surfaces pleines de la façade. Ainsi on évite les dénaturations fréquentes liées à la multiplication des ouvertures qui nuisent à la lecture globale de la façade.

L'équilibre plein-vide permet de respecter l'équilibre général du front bâti. Il est ainsi recommandé de respecter le rythme vertical par la superposition des pleins et des vides et la diminution des proportions du rez-de-chaussée vers les étages.

Les nouveaux volumes à bâtir doivent s'adapter aux dimensions des bâtiments environnants et suivre le découpage du parcellaire afin de respecter le rythme des façades existantes.

**A l'occasion de tout projet touchant à la composition des façades (nouveaux percements, création ou modification de devanture, surélévation, etc...) il est essentiel de consulter en amont les services de l'UDAP 2A (unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Corse du Sud).**

## la composition des façades, une question de rythme et de proportions



### INFOS

> Analyser la composition d'une façade

Les façades anciennes sont composées suivant des règles bien précises qui relèvent le plus souvent de la géométrie.

**La verticalité de la façade** est organisée suivant la logique des travées. Une travée correspond à un alignement de percement sur une façade. On parle aussi du trumeau, le point équidistant entre deux ouvertures.

**L'horizontalité de la façade** est organisée suivant la logique des étages. Les étages sont marqués par les ouvertures, mais ils peuvent être soulignés par un bandeau, une modénature, un joint creux, etc.

**Les travées et les niveaux** (étages) constituent une trame. Mais ce n'est pas le seul élément de la façade. Il existe également des proportions qui permettent de rythmer la composition d'ensemble.

Le rez-de-chaussée, occupé par l'entrée de l'immeuble ou une devanture commerciale, est généralement le niveau le plus haut (entre 3 et 4 mètres). Suivant les époques, les étages sont plus ou moins hauts et ornés. La façade se déploie jusqu'à la corniche et ensuite viennent la toiture et des combles (greniers ou étage habité s'il est aménageable).

**Les proportions** des ouvertures sont également des éléments importants : en Corse, les ouvertures sont généralement plus hautes que larges, sauf pour les vitrines.

### l'autorisation d'urbanisme

**Quelles sont les pièces à joindre avec la déclaration de travaux ou le permis de construire ?**

- Des photographies en couleur montrant le projet dans son environnement immédiat et dans son environnement paysager.
- Une coupe, un plan et une élévation concernant la ou les façades.
- Des échantillons des couleurs retenues, le cas échéant.



### PATRIMOINE

> Restaurer ou transformer une façade en ZPPAUP, en AVAP ou en SPR

#### Vérifier les règles

Les règles de l'AVAP fixent des prescriptions en matière de rénovation de bâti en pierre, mais aussi des règles de l'art à travers des savoirs et des savoir-faire techniques au service de la valorisation du patrimoine.

Il sera nécessaire de s'informer pour avoir une bonne connaissance et pouvoir prendre les décisions appropriées.

#### Projeter en dessin

Pour faire une synthèse du projet, il est nécessaire de faire des dessins des façades existantes impactées par le projet pour vérifier la cohérence architecturale. Dans le cas d'un projet de construction nouvelle, le dessin de toutes les façades sera nécessaire.

#### Faire réaliser les travaux dans de bonnes conditions

La composition d'une façade est importante. Pour élaborer le projet de composition d'une façade, de création ou de transformation d'une ouverture, il est recommandé de faire appel à des personnes spécialisées (architectes, maîtres d'œuvre artisans certifiés).



### RÉGLEMENTATION

> Renseignez-vous auprès de votre mairie

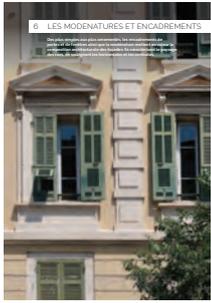
Les travaux de transformation des façade modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment. À ce titre, ils doivent donc faire l'objet d'une **demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable)** en mairie, pour être autorisés avant toute exécution.

**Le défaut d'autorisation constitue une infraction** susceptible d'entraîner des poursuites et la dépose des travaux effectués.

Dans les espaces protégés, notamment dans les ZPPAUP, Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ou dans le périmètre d'un Monument Historique (Abords ou PDA), **la demande d'autorisation d'urbanisme requiert l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.**

## INFOS & CONTACTS

### EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 1



06  
les modénatures  
et encadrements



07  
les décors en  
façade



09  
les fenêtres



11  
les portes

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous y recherchons tous.

Dans ce sens, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Corse-du-Sud (UDAP 2A) et la DRAC Corse mettent ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux et vos démarches.

Elles ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural corse.

### LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE CORSE

- 01 | la composition des façades
- 02 | les façades enduites
- 03 | les finitions d'enduits
- 04 | les enduits au ciment naturel
- 05 | les façades en pierre
- 06 | les modénatures et encadrements
- 07 | les décors en façade
- 08 | la ferronnerie
- 09 | les fenêtres
- 10 | les volets
- 11 | les portes
- 12 | les dépassées de toitures
- 13 | les toitures en tuiles rondes
- 14 | les toitures en tuiles mécaniques
- 15 | les dispositifs techniques
- 16 | les devantures en applique
- 17 | les devantures en feuillure
- 18 | les enseignes
- 19 | les pailletes

> à télécharger sur le [site de la DRAC CORSE](#)

> [www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Corse/Patrimoine/Les-UDAP](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Corse/Patrimoine/Les-UDAP)

### POUR EN SAVOIR PLUS

#### DRAC CORSE | UDAP2A

Unité Départementale de l'Architecture  
et du Patrimoine de Corse-du-Sud

Tél : 04.95.51.52.09 | Mél : [udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr](mailto:udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr)

> Réception du public sur rendez-vous